

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Type de produit : Mélange
Désignation commerciale : AGROCEAN LAMINAMAG - VINOCEAN MG - GEOCEANE MG
Référence(s) produit : ME3AGROMG - ME3AGROLAMINAMAG5 - ME3VINOMG5 - ME3GEOMG1000 - ME3GEOMG5

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :

Fertilisant

Usages déconseillés : toute autre utilisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

AGRIMER
Prad Menan - CS 2003
29880 PLOUGUERNEAU - France
Tel : +33 2 98 04 54 11
Fax : +33 2 98 04 55 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France :

Numéro ORFILA : +33 1 45 42 59 59, donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres anti-poisons.

Autres pays de l'UE :

Les numéros d'appel d'urgence sont disponibles sur le site de l'Agence Européenne des produits chimiques (ECHA) dans la rubrique Help et dans l'onglet National helpdesk :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger :

-

Mention d'avertissement :

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement CLP

Mentions de danger :

-

Conseils de prudence :

-

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de SVHC $\geq 0,1\%$ publiées par l'ECHA selon l'article 57 du règlement REACH :
<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le produit ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Substances classifiées :

Le mélange ne contient aucune substance classifiée selon le Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Autres substances non classifiées :

Eau ; Chlorure de magnésium hexahydraté ; Extrait aqueux concentré de laminaire ; CI 19140 ; CI 42051 ; Sulfate de sodium

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés le cas échéant. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Après inhalation :

Amener la personne à l'air libre et la maintenir au repos. Consulter un médecin en cas de troubles respiratoires.

Après contact cutané :

Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Après contact oculaire :

Rincer les yeux à l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Retirer les lentilles de contact le cas échéant. Consulter un médecin ou ophtalmologue en cas d'irritation, rougeur ou gêne visuelle persistante.

Après ingestion :

Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau si la personne est consciente et garder la personne au repos. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles. Non considéré comme dangereux dans les conditions normales d'utilisation.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique, aucune information disponible sur un traitement spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Tous les moyens d'extinction sont appropriés

Moyens d'extinction déconseillés :

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel pour éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements personnels. Se reporter à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines. Ne pas laisser pénétrer dans le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles tels que le sable, la terre de diatomée en fûts correctement fermés pour l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 pour les EPI et à la section 13 pour les informations concernant l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Se conformer au mode d'emploi du produit le cas échéant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans son emballage d'origine, correctement fermé. Conserver à température comprise entre 5°C et 35°C, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulières(s)

Utilisations : voir point 1.2. et respecter les instructions d'utilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de travail propres et correctement entretenus.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après avoir utilisé le produit. Ne pas manger, fumer ou boire dans l'espace de travail.

Mesures de protection de l'environnement

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 9. SPECIFICATIONS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Couleur</i>	conforme / témoin
<i>pH (20°C)</i>	5,860 - 6,250
<i>Densité (aréomètre) 20°C</i>	1,300 - 1,307
<i>Granulométrie (refus / tamis 160 µm)</i>	absence de cristaux

9.2. Autres informations

Pas de données

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les condition normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune à notre connaissance

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, humidité et lumière

10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données sur le mélange. Données sur les composants :

Chlorure de magnésium hexahydraté (60-70%)

TOXICITE AIGUE

Orale :	DL50 = 8100 mg/kg bw (rat)
Dermale :	DL50 > 2000 mg/kg bw (OCDE 402)
Inhalation :	/

IRRITATION / CORROSION

Peau :	non irritant
Yeux :	non irritant (OCDE 405)

SENSIBILISATION

Peau :	non sensibilisant (OCDE 406)
Voies respiratoires :	/

TOXICITE EXPOSITION REPETEE

Orale :	NOAEL = 2810 mg/kg pc/j (souris)
Dermale :	/
Inhalation :	/

CMR

Carcinogénicité :	non classé
Mutagénicité :	non classé
Toxicité pour la reproduction :	non classé
Tératogénicité :	non classé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Pas de données sur le mélange. Données sur les composants :

Nom de la substance + % et données en-dessous

POISSONS

Toxicité à court terme : CL50 = 2120 mg/L (96h ; Pimephales promelas)

Toxicité à long terme : /

INVERTEBRES AQUATIQUES

Toxicité à court terme : CE50 = 2980 mg/L (24h ; Daphnia magna)

Toxicité à long terme : /

ALGUES ET CYANOBACTERIES : /

MICROORGANISMES : /

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines. Ne pas faire pénétrer dans les sols.

Emballages souillés

Les emballages doivent être correctement vidés et acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information complémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non réglementé

FICHE DE DONNES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Création	17/09/2019
Révision	24/10/2019
Version	2

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Substances SVHC :

Le produit ne contient pas de SVHC $\geq$ 0,1% publiées par l'ECHA selon l'article 57 du règlement REACH :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Information non disponible

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de données de sécurité réalisée selon Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (REACH), annexe II

Cette fiche complète le mode d'emploi du produit mais ne le remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date de mise à jour. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est le seul responsable.

Les données relatives à l'hygiène et à la sécurité contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être transmises aux employés et consommateurs. La mise en place de bonnes pratiques de travail et la formation du personnel reste sous votre responsabilité.